

Annonce

Entreprise n°

Contrat n° /

à la prévoyance professionnelle pour les intermittents (art. 46 LPP)
et les indépendants (art. 44 LPP)

- Activité indépendante exercée à titre principal
 Activité indépendante exercée à titre accessoire

Personne assurée	Nom	Prénom	Numéro d'assuré	
	Rue, NPA et localité		Date de naissance	Sexe
Etat civil	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> m	<input type="checkbox"/> f
	<input type="checkbox"/> Marié(e) depuis	<input type="checkbox"/> Lié(e) par un partenariat enregistré		
	<input type="checkbox"/> Veuf/veuve	<input type="checkbox"/> En partenariat dissous par décès		
		<input type="checkbox"/> En partenariat dissous judiciairement		

Indications relatives au rapport de prévoyance

Variante de plan

- Plan SFF «Famille» Plan SFS «Single»

Le taux de cotisation pour l'assurance de risque et les frais administratifs s'élève à (en % du salaire annuel déclaré):

Plan SFS «Single» Femmes et hommes 4,2%
Plan SFF «Famille» Femmes et hommes 3,8%

Les cotisations excédentaires sont créditées sur le compte de vieillesse.

Assurance

Début de l'assurance

Salaire annuel à assurer auprès de la fpa dans le cadre de l'assurance décès et invalidité (montants fixes selon a-e ou montant libre selon f, au minimum 10 000 CHF)

- Devrait correspondre au revenu que vous pouvez attendre de votre activité (hors revenu déjà assuré ailleurs).
- Le salaire annuel annoncé peut être ajusté au début de chaque année.

- a) 10 000 CHF
b) 20 000 CHF
c) 30 000 CHF
d) 40 000 CHF
e) 50 000 CHF
f) CHF

Capacité de travail

Pleine capacité de travail
 Oui Non

Pour les personnes ne jouissant pas de leur entière capacité de travail, le formulaire «Complément à l'annonce» doit impérativement être complété.

Paiement des cotisations

Pour les intermittents, les cotisations sont versées chaque trimestre, à terme échu, par les différents employeurs.

L'indépendant verse lui-même ses cotisations.

Si les cotisations versées ne suffisent pas pour régler la contribution de risque pour l'assurance du salaire déclaré, le montant résiduel éventuel est facturé à l'intermittent/l'indépendant. Si ce montant n'est pas réglé, la fondation de prévoyance peut, au moyen d'une notification écrite, lever la couverture de prévoyance à compter de la date à laquelle des cotisations ont été payées pour la dernière fois pour le membre.

Durée de l'affiliation

La présente convention est valable sans limite de temps et peut être résiliée pour la fin du mois suivant.

Au demeurant, les dispositions du règlement de prévoyance en vigueur sont déterminantes.

Signature

Date

Signature

A retourner à

Vorsorgestiftung Film und Audiovision
Durchführungsstelle
Postfach 300
8401 Winterthur